



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	11	14

Objet :

Motion de soutien à la chambre d'agriculture pour le maintien de l'abattoir d'Alès

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept mai, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 22 mai 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Albachir ELKHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, N'Fissa BENSAID

Absents excusés : Corinne LEFEBVRE, Manon BLOQUE, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Ghislaine REBOLLO

Absents représentés : Jacques CORCESSIN pour Sabine HUGUES, Roland VIOLA pour Elisabeth VIOLA, Laure ZEROUALI pour Nicolas CARTAILLER

Secrétaire de séance : Albachir ELKHALFI

Assurer la sécurité alimentaire des populations par une consommation de proximité est un enjeu fondamental pour notre société.

L'abattoir d'Alès est indispensable au maintien d'une filière élevage dans le Gard et constitue, à ce titre, un outil structurant pour notre territoire, notre économie, notre culture. Il a fait l'objet d'investissements de modernisation au cours des dernières années et son activité se fait dans le plus strict respect des normes sanitaires et du bien-être animal.

Construit il y a 60 ans, il ne correspond plus aux besoins actuels et, malgré le soutien d'Alès Agglomération et des efforts importants pour rationaliser ses dépenses, il a été placé en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Nîmes.

L'abattoir est, par ailleurs, désormais géré avec les professionnels (éleveurs, chevillards, ...), qui ont pris des participations au capital et s'investissent fortement. La construction d'un nouvel abattoir, aux dimensionnements plus adaptés, est indispensable.

Les éleveurs ne peuvent cependant pas se passer d'abattoir, même pour une période transitoire et il est essentiel de permettre à l'abattoir actuel de poursuivre son activité jusqu'à l'émergence d'un nouvel outil. La survie même de la filière est en jeu, c'est pourquoi les éleveurs gardois ont lancé un appel au don.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de voter une motion de soutien à la chambre d'agriculture pour le maintien de l'abattoir d'Alès,

- **DIT**, qu'au regard des finances communales, cette motion ne donnera lieu à aucune contribution financière.

Le secrétaire de séance,
Albachir ELKHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

